

La "Canadian National Safety League" a été incorporée en 1918 par une charte du Dominion et sans capital-actions. Ses buts sont:

1. Prémunir et protéger le public, les enfants en particulier, contre les dangers des automobiles, chemins de fer, tramways et véhicules de toutes sortes, sur les routes publiques du Canada.

2. Instruire le public sur les questions qui ont rapport à la sécurité publique et cela par les écoles, églises, brochures et publicité.

M. McBRIDE: Comment allez-vous y arriver?

M. MURDOCK (lisant):

3. Diminuer le nombre des personnes tuées ou blessées dans les magasins, usines, ateliers et tous les lieux où s'exerce l'activité commerciale ou industrielle, en faisant bien entrer dans l'esprit des patrons comme des employés la pleine signification des mots "soyez toujours sur vos gardes"

4. Coopérer, en autant qu'il est du pouvoir de la ligue, pour empêcher les pertes de vies et la destruction des propriétés par l'incendie.

5. Conseiller et découvrir des remèdes possibles et des sauvegardes et aider dans la préparation et la mise en vigueur des ordonnances pour accomplir ce qui précède au moyen de:

(a) Bulletins, éducation et toute autre méthode de propagande qu'on peut, de temps à autre, croire judicieuse.

(b) Former comme un bureau d'échange de tous les renseignements, service de bulletins, pellicules cinématographiques et de tous les ouvrages traitant des moyens d'empêcher les accidents et publiés en vertu d'arrangement avec les diverses ligues provinciales.

Les opérations de la société se poursuivront dans le Canada tout entier.

Voilà, en résumé, les buts de la ligue.

M. HUMPHREY: Je n'ai pas entendu le ministre du Travail nous dire que la société tiendrait à coopérer avec les compagnies de chemins de fer.

L'hon. M. MURDOCK: A mon sens, elle le fera.

M. HUMPHREY: C'est la manière de voir du ministre.

L'hon. M. MURDOCK: Oui, voici ce que veut la ligue:

Coopérer, en autant qu'il est du pouvoir de la ligue, pour empêcher les pertes de vies et la destruction de propriétés.

Toute l'œuvre consiste à trouver des moyens de coopération entre tous ceux qui s'intéressent à cette croisade contre les accidents.

M. HUMPHREY: Je comprends parfaitement les remarques du ministre sur ce point, ce sont les buts et les objets de la ligue, mais je me demande aussi s'il sera possible ou non d'amener cette coopération entre les sociétés et les différentes compagnies de chemins de fer, ainsi que leurs employés.

L'hon. M. MURDOCK: L'honorable député a probablement raison.

[L'hon. M. Murdock.]

Le très hon. MACKENZIE KING: On me permettra d'ajouter un mot touchant cet article. Les membres du comité peuvent constater que le but visé par le Gouvernement en donnant cet appui est d'aider une organisation déjà établie et dont l'œuvre efficace s'est accomplie dans une province depuis cinq ans. Cette œuvre a été si bien reconnue comme rendant de grands services humanitaires que des sociétés similaires s'organisent dans diverses parties du Dominion, ce qui fait que cette œuvre pour la prévention des accidents bénéficiera de la grande campagne de propagande, que comptent entreprendre en commun toutes les provinces du Dominion, pour protéger encore davantage la vie des gens.

Il s'agit simplement de permettre à une association, qui a eu du succès dans une province et qui a démontré qu'elle est capable d'accomplir un travail efficace, de former des associations similaires ou des succursales dans toutes les provinces du Dominion, de manière que nous ayons une association pour la prévention des accidents avec des ramifications par tout le pays.

L'hon. M. BAXTER: Nous inclinons tout naturellement à partager l'opinion qu'a formulée le premier ministre touchant la nécessité d'attendre les résultats que poursuit la société en question; nous avons entendu toutefois les explications qu'a fournies le ministre du Travail (M. Murdock). Nous avons entendu tout d'abord les explications qu'il a données de vive voix, à savoir que cette somme sera utilisée pour ainsi dire afin de mener une campagne pour la prévention des accidents sur les chemins de fer et particulièrement parmi les employés de chemins de fer.

L'hon. M. MURDOCK: Mon honorable ami fait erreur.

L'hon. M. BAXTER: Il a été question de cela. Je croyais que la campagne du Pacifique-Canadien sans compter que les chemins de fer nationaux doivent maintenir une association de même nature, suffisait. Cependant, lorsque le ministre a énuméré par le détail les buts que poursuit la société, nous nous sommes rendu compte que les employés de chemin de fer ne sont pas spécialement mentionnés; ils sont compris dans une catégorie assez générale sans compter que le but principal qui est visé, c'est de protéger les gens eux-mêmes contre les accidents du trafic des véhicules de toutes sortes. Il faut choisir entre l'un ou l'autre de ces deux principaux buts de l'association. L'honorable député qui a demandé de quelle façon on arriverait à cela a touché la note juste. La